

Transmis le
à

FICHE MANIFESTATION

Nom de la manifestation :

Date(s) : Heure(s) : de à

Heure de début de la manifestation : Nombre de personnes attendues :

Nom du demandeur :

Téléphone : Email :

Nom de l'entité représentante (association, école...) :

Lieu :

- Georges Brassens Olympie Corinthe Delphes Némée Centre bourg
 Place la Fontaine Terrains de football/pétanque
 Autres.....

Matériel :

- Tables (1,20 m x 0,80 m) nb : (ou en mètres linéaires X m)
 Tables (3 m x 0,75 m) nb : Chaises nb : Grilles d'exposition nb :
 Barrières nb : Podium (panneaux de 1,20 m x 1,20 m) nb de panneaux :
Matériel à emporter : oui non Lieu :
Nombre de conteneurs : 1 (0 à 500 personnes) 2 (500 à 1 000 personnes)
 3 (1 000 à 2 000 personnes) 4 (+ de 2 000 personnes)

Pour la vaisselle voir le contrat de location de salle

⚠ Le matériel est mis à disposition sur place mais doit être installé par le demandeur.

Divers :

- Débit de boissons Heures : de à Lieu:
 Arrêté de circulation - parkings/rues impactés
.....
 Électricité *précisez*
 Eau *précisez*

Observations :

Communication :

Description de l'évènement (programme/description, public concerné, tarif, délais d'inscription, contact, lien vers plus d'informations...):

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Demande de parution sur les supports communication de la Collectivité :

- Panneau lumineux
- Site internet (la Collectivité se réserve le droit de publier ou non en fonction du type d'information et du public concerné)

Banderoles (l'affichage est soumis à autorisation. Le grillage du bassin d'orage sur la RD 101 n'est pas un espace d'affichage, il appartient au Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine) :

- Grille rue Laënnec (en face des ateliers municipaux)
- Grille rue Charles Brisou (en face du centre médical)
- Grille rond-point Saint-Martin (direction Châteaubourg)

⚠ L'affichage doit être retiré au plus tard le lendemain de la manifestation.

TOUT AFFICHAGE SUR L'ESPACE PUBLIC EST SOUMIS À AUTORISATION DE LA MAIRIE

Date :

Signature du demandeur :